



Prise de licence 2018/2019

L'ouverture de la prise de licence sera effective le **21/08**. Les clubs pourront renouveler leur affiliation et procéder à la saisie des licences. Cette ouverture avant le 1^{er} septembre permet notamment aux joueurs de s'inscrire ensuite dans les tournois lorsque la période d'inscription est disponible.

La part fédérale de la licence est inchangée. La décision a été prise lors de l'Assemblée générale de Lyon le 17/06/2018 : **la licence indépendante est supprimée**. Les joueurs sont invités à se rapprocher d'un club affilié.

Les dispositions du Ministère prises la saison dernière concernant le certificat médical s'appliquent de nouveau pour cette saison.

Tous les licenciés doivent fournir un certificat médical de moins d'un an à l'exception de ceux déjà licenciés en 2017/2018 ou 2016/2017 et qui disposent encore (eux même ou leur club) du certificat médical fourni cette même saison et sous réserve qu'ils aient répondu négativement à toutes les questions du questionnaire CERFA 15699*01 normalisé par le ministère.

La gestion de ce certificat est placée sous la responsabilité du président du club qui en assure la conservation et la fourniture chaque fois que nécessaire.

Le licencié doit remplir la situation le concernant (extrait du bordereau de demande de licence) :

Certificat médical (cocher la case correspondant à votre situation) :

Cas n° 1 : je réponds aux critères qui me dispensent de fournir un certificat médical pour cette saison (voir § certificat médical ci-dessus) :

Cas n° 2 : je fournis un certificat médical datant de moins d'un an :

L'auto-questionnaire médical est disponible sur le [site fédéral](#) et dans le logiciel de prise de licence.

Nous rappelons aux clubs que s'ils changent de compte bancaire ou bien si leur IBAN est modifié, il faut transmettre au plus vite un nouveau RIB au secrétariat secretariat@ffbillard.com et nous leur ferons remplir un nouveau mandat de prélèvement.

Petit rappel financier : la première clôture s'effectuera le 30/09, les prélèvements des clubs seront effectués 5 jours ouvrés plus tard et les virements vers les comités départementaux et ligues seront effectués 6 jours ouvrés après la clôture. Il en ira ainsi toute la saison (clôture le dernier jour du mois). Les licences peuvent être prises jusqu'au 30/06.

Les dirigeants de clubs qui ne se souviendraient plus de leur mot de passe doivent adresser un mail à E2I : sif-ffb@eii.fr

Nous remercions les responsables de clubs de bien vouloir respecter l'obligation de mise à jour de leur fiche en indiquant les dirigeants (il suffit sur la fiche club de cliquer sur le bouton « modifier » en haut à droite, de saisir les informations et de cliquer en bas sur « enregistrer »).

Nous demandons également un effort tout particulier aux dirigeants qui saisissent ou renouvellent les licences pour **la saisie des adresses mails** puisque nous en avons besoin impérativement notamment pour communiquer les licences en direct. Il manque de trop nombreuses adresses mails de nombreux compétiteurs et dirigeants, ce qui est tout à fait anormal.

Enfin, **les licences ne doivent pas être saisies prématurément** (avant le règlement du licencié) **puisqu'il n'est pas possible d'annuler après la clôture mensuelle.**

Le secrétariat reste à votre disposition pour toute information complémentaire :

Marie (secrétaire) : secretariat@ffbillard.com – 04.70.96.01.01

Rose-Marie (aide-comptable) : comptabilite@ffbillard.com

Véronique (responsable administratif) : ffb@ffbillard.com

Je vous souhaite à tous une excellente saison sportive.

Véronique Cardineau
Responsable administratif
ffb@ffbillard.com